

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

-BÉNÉVOLES-

(art. 258.1 et suivants Loi sur l'instruction publique)

Afin de protéger davantage l'intégrité et la sécurité des élèves, la *Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé* a été adoptée le 15 juin 2005. Cette loi adéorde de nouveaux pouvoirs au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et impose des obligations

- aux demandeurs et titulaires d'une autorisation d'enseigner
- aux commissions scolaires
- aux établissements privés
- aux personnes appelées à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou à être régulièrement en contact avec eux.

La Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé peut être consultée sur le site des Publications du Québec, à l'adresse suivante :

www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

IMPORTANT

Veuillez remplir cette déclaration en caractères d'imprimerie et la faire parvenir au Secrétariat général de la CSMB, sous pli confidentiel, dans l'enveloppe préadressée à cet effet, accompagnée de la photocopie certifiée conforme par la direction de l'établissement de vos 2 pièces d'identité.

Source : <u>La vérification des antécédents judiciaires</u> – Guide à l'intention des commissions scoldifes et des établissements d'enseignement privés du Québec.

DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

Les dispositions législatives relatives aux antécédents judiciaires prévues dans la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé (intégrées dans ces lois par le chapitre 16 des Lois du Québec de 2005) visent les antécédents judiciaires suivants :

- une déclaration de culpabilité pour une infraction criminelle ou pénale commise au Gânada ou à l'étranger, sauf si un pardon a été obtenu pour cette infraction:
- une accusation encore pendante pour une infraction criminelle ou pénale commise au Canada ou à l'étranger;
- une ordonnance judiciaire qui subsiste contre une personne au Canada ou à l'étrangër.

QUELQUES DÉFINITIONS ET RENSEIGNEMENTS UTILES

Infraction criminelle

Infraction créée par le législateur fédéral pour sanctionner les conduites les plus graves qui pertent atteinte aux valeurs fondamentales de la société. Volci des exemples de lois de nature criminelle qui prévolent de telles infractions : le Code criminel et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

Infraction pénale

Infraction créée par le législateur fédéral ou provincial pour sanctionner un comportement qui contrevient au bien-être public. Par exemple, la Loi sur l'assurance-emploi ainsi que la Loi canadienne sur la protection de l'environnement comprennent des infractions pénales créées par le législateur fédéral; le Côde de la sécurité routière ainsi que la Loi sur la protection de la jeunesse comprennent des infractions pénales créées par le législateur provincial. Ce type d'infraction peut également résulter de l'exercice des polivoirs attribués aux autorités municipales, par exemple une infraction prévue dans un règlement municipal.

Accusation encore pendante

Accusation portée devant une instance judiciaire ou administrative qui n'a pas encore rendu sã décision.

Ordonnance judiciaire

Décision d'un juge qui enjoint à une personne de respecter certaines conditions. Il peut s'agif d'un engagement en vertu de l'article 810 et suivants du *Code criminel*, d'une ordonnance de probation, d'une ordonnance d'interdiction de conduire, d'une ordonnance d'Interdiction de posséder des armes à feu, d'une ordonnance de dédommagement ou d'une ordonnance d'Interdiction d'entrer en contact avec des personnés âgées de moins de 14 ans ou de se trouver dans un endroit susceptible de les rencontrer. Il est à noter que cette liste n'est toutefois pas limitative. Au sens du *Code criminel*, l'absolution est considérée comme une ordônnance judiciaire.

Déclaration de culpabilité pour une infraction ayant fait l'objet d'un pardon

Il n'est pas requis de faire mention d'un antécédent judiciaire pour lequel un pardon a été accordé. Toute personne désirant obtenir des renseignements relatifs à la demande de pardon peut consulter le site de la Commission nationale des Ilbérations conditionnelles, à l'adresse suivante : www.npb-cnlc.gc.@d.

Autres renseignements utiles

La Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, qui prévoit notamment l'obligation de produire la présente déclaration, peut être consultée sur le site des Publications du Québec, à l'adresse sulvante : www.publicationsduquebec.gouv.gc.ca.

Pour toute information additionnelle, adressez-vous à :

Madame Viviane Laurendeau, Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, 514-855-4500 posite 4527



DÉCLARATION RELATIVE AUX ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES / BÉNÉVOLE (art. 258.1 et suiv. L.I.P.)

VEUILLEZ REMPLIR CETTE DÉCLARATION EN PRENANT SOIN D'ÉCRIRE LISIBLEMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

SECTION 1	N 1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS				
NOM DE FAMILLE (Si vous portez plus d'un	nom de famille, veuille	z inscrìre vos noms dan	s leur ordre usuel)		
PRÉNOM (1)		PRÉNOM (2)	PRÉNOM (2)		
DATE DE NAISSANCE	SEXE: Masculin	Féminin 🔲	N° DE TÉLÉPHONE		
ADRESSE ACTUELLE (n° civique, rue, app.)				
VILLE	PROVINCE		CODE POSTAL		
ADRESSE PRÉCÉDENTE (n° civique, rue, a	ıpp.) si vous demeure:	à l'adresse actuelle de	puis moins de cinq ans		
VILLE	PROVINCE		CODE POSTAL		
TYPE D'ACTIVITÉS POUR LESQUELLES V	DUS OFFREZ VOS S	ERVICES			
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT					
Cochez les cases appropriées dans chrenseignements demandés, veuillez po votre nom dans le haut de toute feuille a	ursuivre sur une fe	s qui suivent. Si voi uille distincte que vo	us manquez d'espace pour inscrire tous les ous joindrez à la présente formule. Inscrivez		
SECTION 2		DÉCLARATION	S DE CULPABILITÉ		
A – INFRACTIONS CRIMINELLES Je n'ai pas été déclaré coupable d'une telle infraction, j'en ai obtenu		ninelle au Canada o	u à l'étranger ou, si j'ai été déclaré coupable		
J'al été déclaré coupable, au Cana	ada ou à l'étranger,	de l'infraction ou des	infractions criminelles suivântes :		
NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUI	LIEU DU TRIBUNAL		
			Section 1		
B - INFRACTIONS PÉNALES Je n'ai pas été déclaré coupable de telle infraction, j'en ai obtenu le parou J'ai été déclaré coupable, au Cana	rdon.		étranger ou, si j'ai été déclaré coupable d'une		
NATURE DE L'INFRACTION	DATE		LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU		
			in the second se		
			No.		

SECTION 3	Α	CCUSATIONS ENCORE PENDANTES	
	ncore pendante p	our une infraction criminelle au Canada ou à l'étranger	
Je fais l'objet d'une ou de plusieurs accu infractions criminelles suivantes :	sations encore p	endantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction c	u tes
NATURE DE L'INFRACTION	DATE	LIEU DU TRIBUNAL	
		148	
ou ou		pour une infraction pénale au Canada ou à l'étranger. endantes, au Canada ou à l'étranger, pour l'infraction	
•	1	LIEU DE L'INFRACTION ET, LE CAS ÉCHÉANT, DU	
NATURE DE L'INFRACTION	DATE	TRIBUNAL	
		.0%	
SECTION 4		DRDONNANCES JUDICIAIRES	
		siste contre moi, au Canada ou à l'étranger.	
ou ·	·		
Je fais l'objet d'une ou de plusieurs ordo	nnances judiciai:	res qui subsistent contre moi, au Canada ou l'êtranger,	à savoir
NATURE DE L'ORDONNANCE	DATE	LIEU DE L'ORDONNANCE	
NATURE DE L'ORDONNANCE	PAIL		
		<u> </u>	
		- Annie.	
	<u></u>		
celui où elle en est elle-même informée, de judiciaires, qu'elle ait ou non déjà fourni une de Que la commission scolaire peut vérifier ou fai cette fin, communiquer et recevoir tout renseignement formule de déclaration sera considéré formulaire non signé ou absence de réponse à Toute fausse déclaration peut entraîner le reje	mineurs ou étar éclarer à la con éclaration qui por ire vérifier cette of gnement nécessa AVIS e comme incom à une ou plusieur et d'une candidate déclarés. Toutefo ponctions seront s dans cette nsens à ce	nt régulièrement en contact avec eux doit, dans les 10 nmission scolaire tout changement relatif à ses anterte sur ses antécédents judiciaires; déclaration, notamment par un corps de police du Québlire à la vérification de cette déclaration. plète et sera retournée à l'expéditeur dans les cas se questions. Juie. J	écédents pec, et, à ulvants : e la
Signature du BÉNÉVOLE	Date	Signature du RESPONSABLE (ou du substitut autorisé)) Date

Faire parvenir à l'attention du Secrétariat général de La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys dans l'enveloppe préadressée à cet effet.

IMPORTANT: Joindre à votre déclaration la copie certifiée conforme de vos 2 pièces d'identité.

original : Secrétariat général

Joindre à la déclaration relative aux antécédents judiciaires pour les bénévoles qui seront conducteurs

Le véhicule automobile utilisé peut-ll accueillir au moins 4 et, au plus, 9 passagers, incluant le conducteur ?	□ oui	□ ñôn
Avez-vous cumulé au moins 24 mois d'expérience de conduite à titre de titulaire de permis de classe 5 ?	□ oul	□ñōn
Détenez-vous un permis de conduire valide et un certificat d'immatriculation valide ?	□ oul	□ ñôn
Possédez-vous les assurances nécessaires et sont-elles en vigueur ?	□ oui	□ñôn
Avez-vous moins de 4 points d'inaptitude dans votre dossier de conduite ?	□ oui	□ ńôn
Avez-vous subl une suspension de votre permis de conduire au cours des deux dernières années ?	□ oui	□ ńôn
Le véhicule automobile utilisé est-il équipé de pneus d'hiver entre le 15 novembre et le 15 avril et est-il, à première vue, en bon état de réparation et de fonctionnement ?	□ oul	□ ñôn
Date :		
Nom:		
Signature		